

SYNDICAT DU LYCEE JEAN VILAR
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU MARDI 12 MARS 2024 – 19 H 00

ARAMON

Absentes excusées : Mme BENHAMOU, Mme LOUVARD

DOMAZAN

Absente excusée : Mme GAFFET

ESTEZARGUES

Présente : Mme CROCITTI (suppléante de M. CATUOGNO)

Absent excusé : M. CATUOGNO

LES ANGLES

Présentes : Mme HOFFMANN Monique, Mme ARNAUD Céline

Absent excusé : M. DEVEZE

LIRAC

Absente excusée : Mme JEAN

MONTFAUCON

Absent excusé : M. MICALLEF

PUJAUT

Présents : Mme VIDAL, M. FERRARA (suppléant Mme HOFFMANN Christel)

Absente excusée : Mme HOFFMANN Christel

ROCHEFORT DU GARD

Présents : M. MUONGHANE, Mme DIBON

Absente excusée : Mme MALLAH

ROQUEMAURE :

Présente : Mme FERRARO

Absente excusée : Mme BON

SAINT LAURENT DES ARBRES

Absente excusée : Mme THUAIRE

SAZE

Absente excusée : Mme LAUTIER

TAVEL

Présente : Mme CAYOL

THEZIERS

Présente : Mme ARTERO

SAUVETERRE

Présente : Mme HALILI

Absente excusée : Mme BOURGIO

VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Présents : M. SANCIAUME, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme ARNAUD
(suppléante de Mme CLAPOT)

Absente excusée : Mme CLAPOT représentée par sa suppléante Mme ARNAUD

La séance ouvre à 19 h 05.

Quorum : 15

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 de 18 h 30 est adopté à l'unanimité.
M. PASTOUREL est désigné en tant que secrétaire de séance.

1 - FINANCES LOCALES - Reprise anticipée des résultats 2023

Rapporteur : M. SANCIAUME

Conformément à l'article L-2311-5 du C.G.C.T., le conseil syndical peut reprendre de façon anticipée, c'est à dire avant le vote du compte administratif, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur, au sein du budget primitif de l'année.

Cette pratique comptable permet d'élaborer un budget unique, assurant une meilleure clarté budgétaire ainsi qu'une meilleure visualisation des grandes masses financières en jeu.

L'évaluation du bilan 2023 du syndicat, en concordance avec la comptabilité du comptable public, fait ressortir un résultat global de clôture excédentaire de 344 056,67 €.

Le détail par section est le suivant :

- excédent de fonctionnement de : 308 535,16 euros,
- excédent d'investissement : 35 521,51 euros.

Sur cette base, je vous propose:

- de reporter un montant de 140 955,16 euros, au compte 002, «Excédent de fonctionnement reporté»,
- de reporter l'excédent d'investissement de 35 521,51 euros au compte 001, «excédent d'investissement reporté».
- D'affecter au compte 1068 un excédent de fonctionnement capitalisé de 167 500 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - FINANCES LOCALES - Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME propose aux membres du conseil syndical le budget primitif 2024.

Celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement
* Dépenses et recettes : 456 667,16 €
- section d'investissement
* Dépenses et recettes : 500 830,97 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le président indique qu'il n'y a pas eu d'appel de remboursement de l'emprunt en 2023 et pense qu'il sera reporté en 2031 en fin de paiement

Mme LARUE informe l'assemblée que 18 000 € ont été provisionnés pour la toiture. Il y a eu un dégât des eaux mais les réparations ont été effectuées gratuitement dans le cadre de la garantie.

Questions diverses :

M. SANCIAUME informe que le Forum des métiers se tiendra au gymnase Jean Alési le samedi 23 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 30 et qu'il y aura à cette occasion un stand pour présenter les métiers de l'Administration.


Il indique également que le gymnase a été sollicité de la même manière pour le TELETHON et que les dates retenues seront les 28 - 29 - 30 novembre 2024.

Il revient ensuite sur le nombre d'élèves inscrits au lycée Jean Vilar qui peut compter entre 300 et 600 élèves. Il explique que lors de la création de cette structure, il avait été prévu la possibilité d'un agrandissement. Il y a quelques années d'ailleurs, un courrier, qui formulait cette demande, avait été envoyé par la commune de Villeneuve les Avignon à la Région. Cela n'a pas abouti. Seules des ouvertures de filiales se sont faites avec des options particulières pour répondre à la demande de la population.

Le nombre d'enfants inscrits dans cet établissement est à surveiller en fonction de sa réelle capacité d'accueil. Il est de 1300 cette année

Séance levée à 19 H 20.

M. le Président



Alain SANCIAUME

Le secrétaire de séance

Jacques PASTOUREL

